

Information trimestrielle du CIC : Mars 2016

PNB en millions €	1T 2016	1T 2015	Var 1T16/ 1T15
Banque de détail	867	904	- 4 %
Banque de financement	78	80	- 3 %
Activités de marché	91	134	- 32 %
Banque privée	143	147	- 3 %
Capital développement	36	56	- 36 %
Structure et holding	(24)	(38)	<i>n.s.</i>
Total PNB	1 191	1 283	- 7 %

Coût du risque (charge)	36	41	- 12 %
--------------------------------	-----------	-----------	---------------

L'activité se traduit par une hausse globale des encours des crédits nets à la clientèle* de 6,8 % par rapport au 31 mars 2015 à 161,2 milliards d'euros avec une progression des crédits d'équipement de 17,1 %, des crédits habitat de 5,5 % et des crédits de trésorerie de 14,0 %. Les dépôts bancaires* à 134,1 milliards d'euros progressent de 8,7 % sur un an principalement grâce aux comptes courants créditeurs (+13,8 %).

À fin mars 2016, le PNB du CIC s'établit à 1 191 millions d'euros contre 1 283 millions d'euros à fin mars 2015 dans un contexte de taux bas.

Banque de détail

La banque de détail en France connaît un bon développement de son activité. Le réseau bancaire, sur un an, a enregistré une hausse :

- de 1,7 % du nombre de clients** à 4 891 519;
- des activités de services avec un nombre de contrats en augmentation de 14,0 % pour la banque à distance (2 098 466 contrats), de 14,0 % en téléphonie (446 916 contrats), 4,1 % en protection vol (88 330 contrats) et de 5,8 % pour les TPE (128 834 contrats);
- le stock de contrats d'assurances IARD atteint 4 547 184 contrats (+8,6 %).

Les encours* de dépôts du réseau bancaire à 99,6 milliards d'euros sont en augmentation de 8,8 % dont 23,9 % pour les comptes courants créditeurs et 13,7 % pour l'épargne logement. Les encours* de crédits nets (108,5 milliards d'euros) croissent de 3,8 % dont 16,8 % pour les crédits d'équipement, 5,1 % pour les crédits habitat. Le ratio «crédit/dépôts», rapport entre le total des crédits nets et les dépôts bancaires, s'améliore à 109,0 % au 31 mars 2016 contre 114,2 % au 31 mars 2015.

Le PNB de la banque de détail s'élève à 867 millions d'euros en diminution de 4% par rapport à fin mars 2015. Le PNB du 1^{er} trimestre 2015 était particulièrement élevé car il enregistrait notamment une part importante de commissions de renégociation des crédits habitat et une cession de titres générant une plus-value de 20 millions d'euros. Corrigé de ces éléments, le PNB au 31 mars 2016 est équivalent à celui au 31 mars 2015.

Banque de financement

Le PNB de la banque de financement reste pratiquement stable au 31 mars 2016. Il s'établit à 78 millions d'euros contre 80 millions d'euros une année plus tôt.

Activités de marché

Le PNB passe de 134 millions d'euros au 31 mars 2015 à 91 millions d'euros au 31 mars 2016 dans un environnement de marché plus difficile.

Banque privée

Le PNB est à 143 millions d'euros au 31 mars 2016 (147 millions d'euros au 31 mars 2015).

Capital-développement

Le Capital-développement enregistre un PNB, au 31 mars 2016, de 36 millions d'euros. Au 31 mars 2015, il s'établissait à 56 millions d'euros en raison de l'enregistrement de plus-values significatives sur cette période, dues à la réalisation de nombreuses cessions.

Coût du risque

Le coût du risque global est en diminution à 36 millions d'euros à fin mars 2016 contre 41 millions d'euros à fin mars 2015 avec une baisse de 3 millions d'euros du coût du risque provisionné sur base individuelle et de 2 millions d'euros des provisions collectives.

* Encours du bilan consolidé.

** Nombre de mars 2015 revu.

Chiffres non audités et non IAS 34.

L'information financière au 31 mars 2016 comprend le présent communiqué, les informations spécifiques basées sur les recommandations du Financial Stability Board et sur les expositions aux risques souverains.

L'information réglementée intégrale, y compris le document de référence est disponible sur le site internet : www.cic.fr/cic/fr/banques/le-cic/institutionnel/actionnaires-et-investisseurs dans l'espace « information réglementée ». Elle est publiée par le CIC en application des dispositions de l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Responsable de l'information:

Frédéric Monot - tél. : 01 53 48 79 57 - frederic.monot@cic.fr